

Assemblée communale ordinaire, 04 octobre 2018, à 20h00,

À la Cabane du football, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel no 33 du mercredi 12 septembre 2018 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Procès-verbaux des assemblées communales du 24.05.2018 et du 14.06.2018.
2. Discuter et approuver les comptes 2017 ; approuver les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter la modification du règlement sur les canalisations d'égouts de la Commune de Lajoux.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 75'000.- pour le financement du raccordement Swisscom, sous réserve de diverses subventions. Donner compétences au Conseil communal pour se procurer le crédit et le consolider à la fin travaux.
5. Discuter et voter la vente des parcelles N°635, 636 au prix de Fr. 50.-/m2 et 655 au prix de Fr. 62.-/m2, en zone à bâtir au Clos aux Miserez, à M. Grosso, Atelier d'Architecture MG SA.
6. Nomination d'un membre à la commission d'école secondaire de Bellelay.
7. Informations générales.
8. Divers et imprévus.

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaire</u>	: Chantal Girardin Miserez
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Heinrich Baumgartner et Guillaume Schaller
<u>Nbre de participants</u>	: 49 personnes

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

Jean-Paul Farine demande une minute de silence en hommage à feu Raymond Jecker, maire.

1. Procès-verbal des assemblées communales des 24.05.2018 et 14.06.2018

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Celui-ci informe l'assemblée qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Il demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV.

Aucune demande de modification n'a été demandée.

2. Discuter et approuver les comptes 2017 ; approuver les dépassements budgétaires.

Samuel Gerber, vice-maire, salue l'assemblée, et explique la convocation si tardive à l'assemblée des comptes, dû principalement à l'arrêt de travail en fin 2017 de Jean-René Brahier, secrétaire communal, non remplacé ainsi que les tâches inhérentes aux grands projets en cours de la commune. Samuel Gerber explique également que malgré son arrêt de travail actuel, Jean-René Brahier a accepté de venir présenter les comptes ce soir sur demande du Conseil communal. Il demande l'entrée en matière, celle-ci n'est pas contestée.

Jean-René Brahier donne promptement des nouvelles de sa santé (opération épaule) et présente les comptes 2017 qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 2'337.-.

Ce dernier, présente les comptes chapitres par chapitres en développant certaines rubriques, en particulier les dépassements budgétaires afin de clarifier la situation des dépenses excédentaires durant l'année 2017.

Chapitre 5 – Jean-Louis Berberat demande qu'au niveau informatique, étant donné l'évolution rapide, des appareils soit installés dans plusieurs endroits scolaires. Jean-René Brahier lui répond qu'une réserve est prévue de Fr. 2'000.- par an pour ce matériel.

Chapitre 8 – Jean-René Brahier annonce aux personnes représentants les pâturages que de l'argent est disponible pour le drainage de ces derniers, selon les provisions effectuées.

Jean-Louis Berberat demande où en est le résultat de la fête du 40^{ème} du GLM. Jean-René Brahier lui répond qu'il figurera dans les comptes 2018.

Après présentation du bilan, **Jean-Louis Berberat** demande quels sont les postes concernées par les débiteurs. Jean-René Brahier lui répond que tous les produits des comptes sont concernés. Il rebondit en expliquant qu'il y a des différences selon les années car ça dépend du mois de facturation. En décembre 2017 par exemple, Fr. 300'000.-- ont été facturés en fin d'année, puis les produits reçus en début 2018. A l'heure actuelle le compte débiteurs se monte à Fr. 233'268.80, le montant est mis à jour continuellement par des arrangements de paiement avec la commune. Le montant figurant à l'Office des poursuites se monte à Fr. 12'700.--. L'argent perdu ces 30 dernières années représente moins de Fr. 10'000.--, et est essentiellement des arriérés créés par des gens de passage dans la commune. Le solde soumis aux rappels, environ 2x par année, est de Fr. 86'630.-.

Jean-René Brahier explique également que les facturations doivent suivre en octobre pour la taxe immobilière, en novembre pour la taxe des ordures et en décembre pour la taxe des chemins. L'eau et les pompiers sont facturés en janvier.

Jean-Louis Berberat souhaitait de la transparence au niveau du bilan. Il remercie le Conseil communal et l'administration pour le travail fourni afin d'y être arrivé.

Jean-René Brahier tient à présenter le tableau des dettes communales. Il commente la vue d'ensemble en expliquant quelques montants. Il informe l'Assemblée que la dette par habitant se monte à environ Fr. 10'000.- et que Lajoux est la 6^{ème} commune la plus endettée du canton.

Jean-Paul Farine en profite pour donner connaissance du tableau comparatif sur ce sujet, pris sur internet, au niveau cantonal.

Après ces explications très complètes, Samuel Gerber, vice-maire, lit le rapport des vérificateurs des comptes, Maryline Schaller, Céline Liechti, André Gogniat. Conclusion : Le contrôle par sondage n'a révélé aucune anomalie majeure. Les soldes correspondent. Les vérificateurs remarquent qu'un audit par une fiduciaire serait bénéfique. Les comptes sont conformes et ils soulignent la disponibilité du personnel communal lors de la vérification. Les vérificateurs recommandent l'acceptation des comptes 2017 par l'Assemblée.

Samuel Gerber informe l'Assemblée que les prochains comptes seront révisés par une fiduciaire. Il remercie Jean-René Brahier et Valérie Jeannerat pour leur présentation.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée communale accepte le compte de fonctionnement 2017 ainsi que tous les dépassements budgétaires présentés et discutés, qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 2'336.88 pour Fr. 3'082'665.90 de charges et Fr. 3'085'002.78 de produits.

Le compte d'investissements est également accepté à l'unanimité. Il boucle pour l'année 2017 avec un investissement brut de Fr. 307'396.35 et des subventions et autres participations de tiers reçues pour Fr. 88'948.00, soit une charge nette de Fr. 218'448.35.

3. Discuter et voter la modification du règlement sur les canalisations d'égouts de la Commune de Lajoux.

Samuel Gerber, vice-maire, explique et rappelle la séance d'information. Il présente le tableau de simulation pour expliquer les modifications du règlement. Il s'agit de partager les montants afin de ne pas augmenter en une seule fois par un grand montant. La taxe va doubler dans un premier temps. Le but est d'arriver à amortir les installations, la maintenance et la réserve pour une nouvelle SNEP. Il explique qu'aujourd'hui les taxes ne sont plus du tout d'actualité.

Christian Schaller demande si l'eau usée sera également taxée ? Samuel Gerber explique que ce n'est pas possible, il faut espérer que chaque citoyen fasse un effort et joue le jeu.

Jean-Louis Berberat a parcouru entièrement le règlement et selon lui l'article 31 devrait être modifié car le texte suivant y figure : Après déduction des subventions cantonales et fédérales, il restera un solde estimé à Fr.100'000.- à la charge de la Commune, ceci uniquement pour l'aménagement de la station d'épuration.

Il demande de revoir tout le règlement. Samuel Gerber est étonné que le canton n'ait pas pris en compte une modification de cet article. Ce règlement sera vérifié.

La discussion reprend et Samuel Gerber explique que depuis 1999 il n'est plus possible de mettre les boues résultant de la STEP dans les pâturages. Le coût d'évacuation des boues actuellement stagnantes et l'incinération est chiffré à Fr. 1'600'000.-.

Il lit les anciens articles art. 36 et 37 du règlement qui seront modifiés dès le 1^{er} janvier 2019. Puis lit les nouveaux articles 36 et 37.

La parole n'étant plus demandée et sans objection ou proposition contraire à la proposition du CC d'accepter ce point de l'ordre du jour, le président des Assemblées considère que la modification des articles, 36 et 37 du règlement communal sur les canalisations d'égouts sont acceptés tacitement sans votation (v.art.23 alinéa 3 du ROC)

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 75'000.- pour le financement du raccordement Swisscom, sous réserve de diverses subventions. Donner compétences au Conseil communal pour se procurer le crédit et le consolider à la fin des travaux.

François Brahier-Jeckelmann, conseiller communal, fait un résumé des échanges entre le CC et M. Baillod de Swisscom. Il explique que le CC a rencontré M. Baillod concernant l'augmentation de la vitesse du débit internet uniquement pour le village. En effet, la Confédération leur demande de mettre à jour la couverture internet sur 60 % du territoire, ceci au frais de Swisscom. Le CC, afin d'être équitable, souhaite également faire profiter les hameaux de la mise à niveau du débit internet. Pour ce faire, il a demandé une offre à Swisscom qui se monte à Fr. 75'000.- dont le 50 % à la charge de la commune.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

La commune prend en charge le 50 % de ce devis, Swisscom l'autre moitié et assumerait également les éventuels frais supplémentaires. Ces travaux incluent Fornet-Dessus, Le Paigre, Les Vacheries et le Bois des Joux.

Il donne le préavis favorable à l'unanimité du CC.

David Gogniat demande techniquement comment se feront ces travaux ? François Brahier-Jeckelmann explique que le réseau sera aérien jusqu'à proximité des zones habitées.

Jean-Louis Berberat demande si Swisscom ne risque pas d'augmenter les abonnements ? François Brahier-Jeckelmann lui répond négativement, il s'agit d'un prix garanti.

Heinrich Baumgartner demande si l'aérien entre dans le village. François Brahier-Jeckelmann lui répond qu'à proximité du village le raccordement sera sous-terrain.

Samuel Gerber, vice-maire, explique que par exemple aux Vacheries il faut un temps considérable pour utiliser internet. Ce qui ne pourra pas être couvert par ce réseau est la zone de sous les

Cerneux car ce serait trop onéreux. Les travaux seront effectués dans le courant 2019. Le CC souhaite pouvoir inclure les travaux sur les hameaux à ceux prévus par Swisscom pour ne pas attendre 2022, date estimée par Swisscom de la fin de la mise à jour aux normes fédérale.

La parole n'étant plus demandée et sans objection ou proposition contraire à la proposition du CC d'accepter ce point de l'ordre du jour, le président des Assemblées considère que le crédit de Fr. 75'000.- ainsi que les compétences données au CC sont acceptés tacitement sans votation (v.art.23 alinéa 3 du ROC)

5. Discuter et voter la vente des parcelles N°635,636 au prix de Fr. 50.-/m2 et N°655 au prix de Fr. 62.-/m2, en zone à bâtir au Clos aux Miserez, à M. Grosso, Atelier d'Architecture MG SA.

Samuel Gerber, vice-maire, demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il explique que le CC, a inclus dans une séance d'information, la présentation de M. Grosso pour son projet immobilier. Samuel Gerber explique que ces parcelles sont toujours à vendre ce qui est toujours une charge pour la commune. Le CC souhaite que ces parcelles viennent vendues à des familles, ce qui amènerait peut-être des enfants au village.

Il continue en expliquant que malgré l'avis plutôt négatif de la population à cette séance, M. Grosso souhaitait tout de même voter la vente de ces terrains. Cette semaine, M. Grosso a décidé de revoir son projet comportant 2 immeubles ainsi qu'une villa. Le CC donne un préavis négatif à cette vente.

Jean-Paul Farine, président des Assemblées ouvre la discussion.

Pierre Gogniat demande si il y a d'autres personnes qui se sont intéressées à ces 3 parcelles ? Samuel Gerber lui répond que ces parcelles dates d'environ 2001 et n'ont pas vraiment soulevées d'intérêt. Il précise également que suite à l'intervention de Vincent Haegeli lors de l'Assemblée communale, la construction de maisons mitoyennes est possible jusqu'à 25 mètres de long. Samuel Gerber rappelle également que selon la LAT, si un voisin fait une opposition le projet est bloqué. D'autre part, dans une quinzaine d'années, les terrains à bâtir seront très rares. Ces parcelles seront vendues tôt au tard, d'ici là la commune paye des intérêts.

Jean-Paul Farine demande, suite à la modification du projet, s'il peut encore changer son plan. Samuel Gerber lui répond que c'est le dépôt du permis de construire qui fait foi.

Jean-Paul Farine, précise que le prix du terrain est fixé par l'assemblée communale mais en fonction du coût de viabilisation et autres frais. Il demande, à titre citoyen, si à l'avenir il ne faudrait pas modifier le prix du terrain pour un projet d'investisseurs. Le CC essaye de garder les citoyens, c'est pourquoi les prix de terrain à vendre restent avantageux. Le prix du m2 acheté est le prix de revient à la commune, c'était la politique d'il y a une vingtaine d'année.

Jean-Louis Berberat explique que le peuple a voté pour ne pas dépasser les 20 % de résidences secondaires. Y a-t-il possibilité de faire opposition avec cette mention. Samuel Gerber lui répond qu'actuellement la commune atteint environ 12 % de résidences secondaires, nous sommes bien en dessous.

Denis Maillard demande de laisser la possibilité à des familles du villages de pouvoir bâtir et non pas graisser la patte d'un investisseur. Samuel Gerber explique que les plans d'aménagements locaux seront revus ce qui amènera une nette diminution des terrains disponibles à la construction car le canton modifiera les zones non bâties.

Jean-Paul Farine, président des Assemblées, passe au vote et c'est par 48 non contre 0 oui que la vente de terrain des parcelles N° 635, 636, et 655 est refusée.

6. Nomination d'un membre à la commission d'école secondaire de Bellelay.

Séverine Gogniat, rapporte au nom du CC et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Elle informe l'Assemblée de la démission d'Ariane Simon, et la remercie pour son travail. Elle propose, au nom du CC, de la remplacer par Marie Gerber.

Le président ouvre la discussion en demandant s'il y a d'autres propositions. L'Assemblée communale ne faisant pas d'autre proposition à celle du CC, le président passe au vote et c'est à l'unanimité que l'Assemblée communale accepte la nomination de Mme Marie Gerber à la commission d'école secondaire de Bellelay.

7. Informations générales.

Samuel Gerber, vice-maire, explique qu'il va procéder comme feu Raymond Jecker, maire, en donnant des informations sur le suivi de divers projets communaux en cours afin de donner le plus d'informations à la population.

- La prochaine assemblée communale aura lieu le 18 décembre prochain ou il sera question du budget et de la nouvelle SNEP
- Un défibrillateur est installé dans l'entrée du bâtiment de la poste, ce local devra rester ouvert en permanence. La population sera invitée par tous-ménages à participer à des cours pour connaître son fonctionnement. Samuel Gerber explique que prochainement, la politique du système d'urgences médicales va changer. Chaque commune aura plusieurs répondants qui seront amenés à porter secours.
- Lors de la prochaine Assemblée, il faudra voter un crédit d'environ Fr. 26'000.- pour la construction d'une conduite au sud des 2 parcelles de Pré la Dolaise comportant des servitudes etc... Ceci suite à une séance de conciliation avec les propriétaires et le canton, il en ressort qu'en incluant les 2 parcelles déjà habitées, la commune participera à raison de Fr. 26'000.- ce qui correspond au 50 % du coût total, les 50 % autres seront à la charge du futur constructeur des 2 parcelles disponibles.
- Maison des Œuvres : Les travaux avancent bien, la dalle est bétonnée. Ça suit son cours. Il souligne le travail de la commission financière et la commission des travaux et les remercie pour leur disponibilité.
- Sur ce sujet, une annonce sera faite par tous-ménages afin de trouver une personne disponible à gérer les locations des salles. Il annonce que si des personnes sont intéressées, elles peuvent d'ores et déjà prendre contact avec la commune.
- Fondation du Home : Le transfert de la dette à la fondation n'est pas encore réglé, celui de l'appartement non plus. Il lance un appel pour remplacer feu Raymond Jecker, président du conseil de Fondation du Home.
- Concernant l'agrandissement du bâtiment du Home, un plan spécial était prévu lors du PAL, ces zones devront être modifiées et une zone d'utilité publique devrait tout englober ce qui implique de réattribuer une petite partie en zone verte. Il informe la population ce soir afin de pouvoir continuer le processus menant à ce projet. Dans le futur agrandissement, une vente de terrain est prévue par la commune à la fondation du Home. Samuel Gerber donne un aperçu du plan du projet prévu. Le Home comporterait aussi des appartements protégés. Le bâtiment du dépôt de l'ouvrier communal serait détruit et à la place une crèche et éventuellement un bureau communal verraient le jour. Il lance un appel à toutes personnes intéressées à participer à la commission de construction de ce projet. Ces dernières peuvent se manifester au bureau communal.

- La date de l'élection communale d'un nouveau maire a été agendée en fonction du calendrier des votations fédérales qui comporte des délais. Il informe l'Assemblée que cette dernière n'aura pas lieu car elle n'a pas été publiée dans le Journal Officiel dans le délai légal. Cette information émane du Service des communes de la RCJU. Une nouvelle élection aura lieu probablement le 13 janvier 2019.

Il remercie l'assemblée de son attention.

8. Divers et imprévus.

Samuel Gerber prend la parole pour informer l'assemblée qu'il sera candidat à la mairie par élection libre et souhaite que d'autres personnes se présentent également.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine président, lève l'assemblée, il est 22h30.

Le président :
Jean-Paul Farine

La secrétaire :
Chantal Girardin Miserez